

## Bulletin d'info des adhérents

### ACTUALITÉ DU CMN

DÉMISSION D'I. LEMESLE, STATUT DES  
CONTRACTUELS, TRANSFERT DE GESTION...

### PÉTITION

LES PERSONNELS S'ADRESSENT AU  
NOUVEAU PRÉSIDENT

### COMITÉ GÉNÉRAL

ORGANISATION, HÉBERGEMENT, TEXTES  
D'ORIENTATION...

### GROUPE DE TRAVAIL

RESTAURATION, FILIÈRE ASM, VISITES  
COMMENTÉES, ASTREINTES...

### CHARTRE DE REMBOURSEMENT

PROJET DE RÉDACTION

### QUESTIONS DIVERSES

APCMN, JOURS FÉRIÉS, LOGEMENTS DE  
FONCTION, DÉMÉNAGEMENT...

## ÉDITORIAL

Tel le Phoenix renaissant de ses cendres, le SNMH.Actu - le bulletin d'informations des adhérents du SNMH - revient à la vie ! Lors de notre 6ème congrès qui s'est tenu à Montreuil en avril dernier, la communication avec nos collègues et nos camarades a été au cœur des débats. La nécessité d'améliorer la circulation de l'information avec les adhérents et les sections et les difficultés liées à notre éclatement géographique, ont été plus que jamais soulignées. Mandat a donc été donné à la direction de notre syndicat afin d'améliorer notre communication et resserrer les liens entre les syndiqués.

Le Monuments-Infos ainsi que nos tracts et communiqués sont régulièrement diffusés avec le plus de réactivité possible, mais ces publications s'adressent à tous les agents. Ces outils ont déjà démontré leur efficacité mais ils sont malgré tout insuffisants. C'est pourquoi de nouveaux outils de communication électroniques ont été mis en place : facebook, twitter, liste de diffusion Gmail.

Encore une fois, ces outils sont intéressants mais restent complémentaires des moyens de communication plus « traditionnels ». C'est pourquoi au cours de notre première Commission Exécutive post-congrès qui s'est tenue les 14 et 15 juin derniers, il a été décidé de rééditer le SNMH.Actu, feuillet présentant les grandes lignes et les débats que nous avons eu au cours de la CE.

L'actualité récente était d'ailleurs très chargée puisque une semaine avant la tenue de cette CE nous apprenions la démission d'Isabelle Lemesle de la Présidence du CMN. Le dialogue social va donc pouvoir reprendre et les dossiers laissés en suspens sont nombreux. Le travail des instances va pouvoir recommencer !

**DÉMISSION D'I. LEMESLE**

Isabelle Lemesle a présenté sa démission de la Présidence du CMN le 6 juin dernier. Elle est cependant restée en poste jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. À la date du 14 juin 2012, son successeur n'était pas encore connu, mais le nom de Philippe Béval, ancien Directeur Général des Patrimoines du Ministère de la Culture, avait déjà « fuité » dans la presse ( article de la Tribune de l'Art daté du 15 juin). Ce dernier avait été nommé par Frédéric Mitterrand au moment de la réorganisation du ministère en janvier 2010. Il s'est prononcé pour le transfert de gestion des agents titulaires et a largement participé à la mise en œuvre de la RGPP. Sera-t-il capable de gérer la situation de crise que traverse le CMN depuis le passage de l'ouragan Lemesle ? Membre du Conseil d'Administration du CMN, Philippe Béval connaissait parfaitement la situation mais n'a pas agi pour autant.

À la tête du CMN, il est nécessaire d'avoir un président qui ait toute la latitude pour reconstruire l'établissement. Le directeur le plus ancien est le Directeur Général, Fabrice Benkimoun, qui est en poste depuis seulement deux ans. Il n'existe donc plus réellement de mémoire de l'établissement.

Dernière minute : Fabrice Benkimoun a présenté sa démission dans la foulée et a été remplacé au poste de Directeur Général par Bénédicte Lefeuvre, proche collaboratrice de Philippe Béval au Ministère.

Aujourd'hui, il ne reste plus au CMN qu'un champ de ruines, tout est à reconstruire et surtout le collectif de travail. C'est pourquoi le président devrait être une personne qui soit habituée à gérer les situations de crises.

Dès sa nomination, le secrétariat national devra le rencontrer mais il est hors de question de retourner siéger dans les instances paritaires tant que les conditions de reprise du dialogue sociale ne seront pas réunies.

Avant tout, le fonctionnement des instances, notamment les CHSCT, devra être revu. En effet, le règlement intérieur des CHSCT a été adopté sans les organisations syndicales. Un secrétaire de CHSCT est à présent élu. Les CHSCT devront être convoqué sur tout une journée et se tenir le temps nécessaire pour aborder toutes les questions. Si l'intégralité de l'ordre du jour n'est pas épuisé, le CHSCT devra être ajourné et convoqué de nouveau. Les temps de préparations et les délais de route doivent être respectés.

Un CHSCT central devra se tenir afin d'établir un calendrier social. Le SN devra descendre dans les différents CHSCT pour expliquer le rôle des secrétaires de CHSCT. Les CHSCT spéciaux devront toujours être en lien avec un membre de la permanence, garant d'une vision globale de la situation.

Par ailleurs, il ne faut plus hésiter à s'emparer des instruments règlementaires et des prérogatives renforcées des instances paritaires tels que le « désaccord sérieux et

persistant » pour faire avancer les revendications des personnels.

Il est nécessaire également de définir et hiérarchiser les dossiers à aborder avec l'administration :

- le statut des contractuels
- précarité et emploi
- règlement intérieur et règlement de visite
- souffrance au travail
- ambiance thermique
- formation (commission formation)
- transfert de gestion
- dérogation d'emploi
- « décentralisation » : loi sur le patrimoine monumental
- revenir sur la réorganisation de 2009 : siège et monuments

Il sera également nécessaire de lister toutes les décisions prises suites aux Comités Techniques où nous n'avons pas siéger afin d'y revenir. Mandat est donné au Secrétariat National afin de définir les dossiers prioritaires et de désigner les camarades qui travailleront sur ces dossiers.

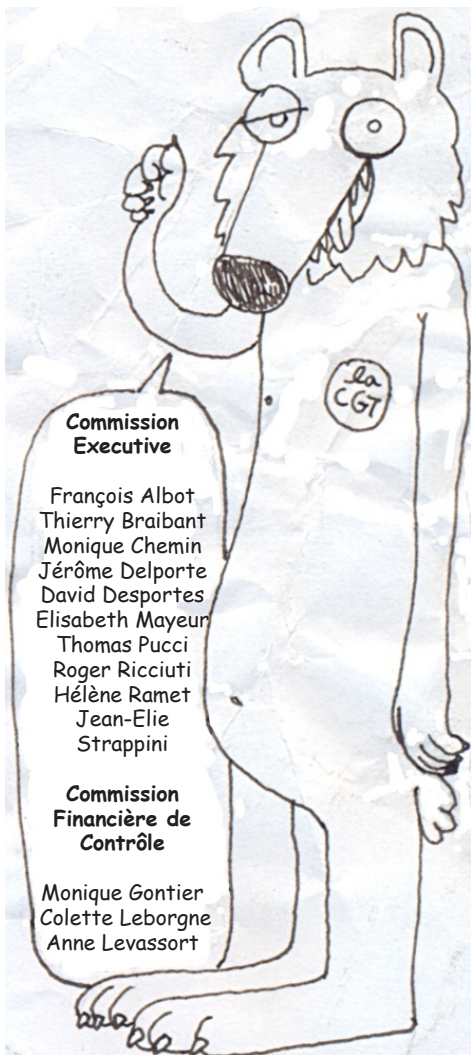
**STATUT DES CONTRACTUELS**

L'angle d'attaque pour traiter du sujet, sont les fiches métiers car c'est un point qui n'a pas été discuté avec les organisations syndicales. La question de la reprise de l'ancienneté est délicate car elle implique des conditions budgétaires qui sont du ressort de Bercy. De même, la nouvelle grille est déjà obsolète suite à l'augmentation du SMIC.

Les métiers du CMN doivent correspondre le plus possible aux métiers existants dans la fonction publique. Les agents pourront ainsi prétendre intégrer la fonction publique dans le cadre d'une éventuelle révision de la dérogation d'emploi du CMN.

Le reclassement compte beaucoup pour les agents du CMN. Certains subissent une importante perte d'ancienneté. Vu le contexte social de l'établissement, la création des groupes 5 et 6, avec l'échelle de salaire qu'elle implique, est une mesure indécente pour l'ensemble des personnels contractuels. Ce statut implique trop de disparité entre une majorité d'agents payés à peine

**L'ours syndical**



au dessus du SMIC et une minorité dont les salaires s'alignent sur ceux des entreprises privées.

## GESTION DU PERSONNEL

La gouvernance, l'organisation dans les monuments et du CMN en général est à reconsidérer. La direction du CMN doit travailler pour aboutir à une gestion humaine sereine.

## LA QUESTION DE L'EMPLOI :

Parmi les sujets à traiter : la contractualisation des vacataires d'île de France et de Province, la question du sous-effectif, le transfert de gestion et enfin la dérogation d'emploi.

## PÉTITION

La CE s'est également prononcée pour une nouvelle pétition des agents du CMN. Elle serait remise au nouveau Président et ferait état des principales revendications et des dossiers prioritaires. Pour que cette pétition ait plus de poids, elle devrait être écrite en intersyndicale avec la CFDT. Cette pétition permettrait d'établir le rapport de force, de faire état de la situation au Président, de montrer que tous ces sujets sensibles tiennent à cœur aux agents, qu'ils ont souffert pendant cinq ans et qu'il est temps de mettre fin à cette situation. Cette pétition pourrait constituer une sorte de « cahier de doléances » des personnels, elle permettrait en outre, de contrer le discours de la non représentativité des organisations syndicales et de leur illégitimité.

La question du statut et du transfert de gestion qui concerne au plus près les conditions d'emploi des agents (contractuels et titulaires) sont à mettre en priorité sur la pétition. Il est donc probable que les agents se mobilisent autour de ce projet. Par ailleurs, il faut garder une attitude active.

## COMITÉ GÉNÉRAL

### ORGANISATION

Le Comité général a été créé à l'issue du congrès du SNMH-CGT qui s'est réuni au mois d'avril dernier. Selon les statuts de notre syndicat :

« Le Comité général est composé d'un représentant élu par chaque section du SNMH-CGT ainsi que des membres de la commission exécutive et à titre non

délibératif les membres de la commission financière de contrôle. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent sur convocation de la commission exécutive. Il délibère à la majorité des membres présents sur les points mis à l'ordre du jour. »

### Les représentants des sections locales au Comité général sont les suivants:

- **Véronique Meiland** pour la section Languedoc-Rousillon,
- **Alain Soisson** pour la section Auvergne,
- **Sonia Accurio** pour Saint-Cloud,
- **Christelle Alix** pour le Mont-Saint-Michel,
- **Abdoulaye Traore** pour l'Arc de Triomphe,
- **Sophie Mereau** pour la section Île-de-France,
- **Pascale Joyeux** pour Azay-le-Rideau.
- **Dominique Mallet** pour la section Provence
- **Patrick Stéphan** pour la section Sud-ouest

Il manque un représentant pour la section de Maisons-Laffite.

Le Comité général se réunira les 17, 18 et 19 octobre 2012.

Le premier jour, seul les participants aux commissions seront convoqués. Le 2<sup>e</sup> jour, le comité général au complet se réunira pour le vote des textes et des amendements. Enfin, le 3<sup>e</sup> jour se tiendra la réunion de la commission exécutive. Cette organisation un peu complexe se justifie par le souci d'économiser les ressources du syndicat. Il est nécessaire également que les camarades fassent un effort en essayant de se faire loger et en prenant les billets à l'avance.

Un courrier sera donc envoyé aux délégués pour qu'ils se prononcent à propos de leur participation aux commissions.

La réunion des commissions aura lieu à la permanence de la CGT-Culture. Le 2<sup>e</sup> jour, le congrès se réunira dans une salle de la confédération à Montreuil. Enfin, la CE se réunira le 3<sup>e</sup> jour à la permanence.

### HÉBERGEMENT

Les camarades seront logés à l'auberge de jeunesse de Montreuil.

## TEXTES D'ORIENTATIONS

27 août 2012 : retour des textes

4 septembre 2012 : envoi des textes vers les sections locales pour qu'ils soient amendés

8 octobre 2012 à midi : retour des amendements.

## GROUPES DE TRAVAIL

### Groupe de travail médiation et offre culturelle

Il s'est avéré essentiel que le syndicat ait une expression propre vis à vis de cette question qui ne reste pas uniquement dans le giron de l'administration. L'agent doit être associé à cette politique culturelle puisque c'est lui qui en est le principal vecteur. Aujourd'hui, les agents ont de moins en moins leur mot à dire sur la manière d'accueillir le public et de mettre en valeur les monuments.

La CGT a toujours porté les valeurs de la culture, de la diffusion de la culture chez les salariés. La création de la boutique de l'Arc de Triomphe a engendré l'occupation de la moitié de l'espace du musée qui par conséquent n'existe plus. Que devient notre mission de service public culturel si les espaces qui lui sont dédiés disparaissent au profit de vastes comptoirs de vente ?

Ce groupe de travail permettrait de définir les orientations sur les questions culturelles que le syndicat souhaite voir prendre. Ces questions concernent l'ensemble des agents du CMN car nous œuvrons tous pour la connaissance de la culture et du patrimoine qui est notre bien commun à tous.

Ce groupe de travail définira donc les grandes orientations que le syndicat portera en ce qui concerne la culture et le service public culturel.

D'autres groupes de travail seront également constitués afin de définir des orientations claires qui serviront à construire nos revendications :

- Restauration collective
- Astreintes
- Filière AASM et contractuels
- Formation syndicale

**Bilan à la prochaine CE le 19 octobre 2012.**

## QUESTIONS DIVERSES

### RÉGLEMENTATION LOGEMENT DE FONCTION

Un projet de réforme des logements de fonction est en cours et sera rendu en janvier 2013. Le texte de loi sera mis en œuvre par une circulaire et un arrêté ministériels au sein du Ministère de la Culture, élaborés avec l'aide et l'accord des organisations syndicales. Les agents concernés seront informés en temps voulu de ces changements.

### DÉMÉNAGEMENT DES ARCHIVES DU SNMH-CGT

Le bureau de la permanence déménageant, il est nécessaire de faire un tri des archives et d'en déposer une partie à Bobigny, aux archives départementales. Il faut donc déterminer une politique archivistique et de classement, définir ce qui est conservé et ce qui est jeté, à partir de quelle date les documents sont gardés à la permanence, les documents antérieurs étant déposés à Bobigny. Une fois cette politique établie, deux camarades devront effectuer ce tri, ce qui est une lourde tâche.

### APCMN

L'association des personnels du CMN (APCMN) prévoit dans ses statuts la présence de plusieurs membres de droit au sein de son Conseil d'Administration. Ces membres de droit sont désignés par les organisations syndicales représentatives, en fonction de leurs

résultat aux élections professionnelles (dites du « référendum »). Les membres de droit siègent aux côtés des membres élus par l'assemblée générale de l'association. La CGT possède trois sièges.

Le membre de droit a pour rôle de porter la vision du syndicat dans l'association et de garantir les équités entre tous les agents. La CE a désigné trois nouveaux membres pour siéger au sein du CA de l'APCMN

### QUESTIONS DIVERSES : JOURS FÉRIÉS

Dans différents monuments, on note des dysfonctionnements en ce qui concerne les jours fériés : difficultés à les récupérer, non respect du droit, du volontariat...

La réglementation est pourtant claire : l'agent qui figure au planning un jour férié peut soit le travailler soit le chômer. En contrepartie il perçoit une indemnité (la « prime jours fériés ») ou bien il peut récupérer deux jours. C'est au choix de l'agent ! L'agent qui n'est pas sur le planning peut venir travailler sur volontariat pour pallier au manque d'effectif éventuel. Il percevra la prime (ou la récupération) dans les mêmes conditions.

Mais dans beaucoup de monuments, la règle n'est pas respectée. Il serait donc nécessaire de faire un rappel du fonctionnement des jours fériés dans le *Monuments-infos* afin que les agents soient tous bien informés de leurs droits.

Il faut également s'opposer à la gestion des jours fériés par le CMN qui

engendrera des retards de paiement et des dysfonctionnements.

### PROJET DE CHARTE DE REMBOURSEMENT

Le SNMH a très peu de moyens et ne peut donc pas se permettre de rembourser l'intégralité des frais ni au même tarif que l'administration. Alors que certains camarades n'hésitent pas à prendre à leur charges certains frais, d'autres demandent le remboursement intégral de leurs déplacements. Il est donc nécessaire d'établir une charte qui établisse les conditions de remboursement afin que tous les camarades soient à égalité.

Pour palier à ce peu de moyens, il faudrait lancer une campagne de mise à jour des cotisations afin d'atteindre au maximum le 1% et généraliser les prélèvements automatiques. Il faut également faire prendre conscience aux camarades qu'il est important de payer ses cotisations.

Pour les déplacements, les camarades seront incités à prendre des billets très à l'avance et moins cher en proposant que le SNMH paye l'avance sur le billet.

La cotisation à 0,5% pour les vacataires, chômeurs, retraités et précaires a été proposé. Les taux de vacation variant tous les mois, ces agents ne pourront être au prélèvement automatique et devront calculer le montant de leur cotisation tous les mois.

Enfin, la CFC devra faire un point sur la trésorerie et il a aussi été question d'établir, un budget prévisionnel sur l'année pour déterminer quelles actions, quels déplacements sont possibles.

## NOUS CONTACTER

Thomas Pucci Secrétaire Général	<a href="mailto:thomas.pucci@culture.gouv.fr">thomas.pucci@culture.gouv.fr</a> 06 46 32 60 57
Élisabeth Mayeur Secrétaire Générale adjointe	<a href="mailto:elisabeth.mayeur@culture.gouv.fr">elisabeth.mayeur@culture.gouv.fr</a> 06 46 32 60 58
Jean-Élie Strappini Trésorier	<a href="mailto:jean-elie.strappini@culture.gouv.fr">jean-elie.strappini@culture.gouv.fr</a>
Hélène Ramet Secrétaire Nationale	<a href="mailto:snmh.cgt@gmail.com">snmh.cgt@gmail.com</a>
Jérôme Delporte Secrétaire National	<a href="mailto:snmh.cgt@gmail.com">snmh.cgt@gmail.com</a>

## NOUS REJOINDRE



<http://www.facebook.com/snmh.cgt>



WWW

<http://www.cgt-culture.fr>



[https://twitter.com/SNMH\\_CGT](https://twitter.com/SNMH_CGT)



[snmh.cgt@culture.gouv.fr](mailto:snmh.cgt@culture.gouv.fr)